



## Contrat de travail 39 heures

Par **dbbl**, le **05/12/2013** à **12:51**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de travail de 39 heures, par mois je retrouve sur ma feuille de paye, les 151.67 heures + les 17.33 heures.

Ma question est pourquoi lorsqu'il y a un jour férié dans le mois cela se traduit par une perte de salaire.

D'après les explications du service comptabilité, le jour férié compte pour sept heures et les heures sup ne sont dues que si elles sont effectives donc enlevées.

Est ce normal ??

Merci d'avance

dbbl